



Consumer and  
Corporate Affairs Canada  
Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada  
Métrieologie légale

APPROVAL NO. / N° D'APPROBATION

S.WA-2114

JUN 12 1986

### NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of  
the Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Distribution Informatisée de Carburant Automobiles Inc.  
4364 rue St.-Denis, Chemin 500  
Montréal, Québec  
H2J 2L1

for the following devices:

#### DEVICE TYPE / TYPE D'APPAREIL:

Card Terminal & Card-Bank Note Terminal  
/ Terminal pour cartes de crédit  
uniquement et terminal pour cartes de  
crédit et billets de banques.

#### MODEL DESIGNATIONS / DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

Card Terminal Only / Terminal pour  
cartes de crédit uniquement -  
MODEL/Modèle MC01

Card/Bank Note Terminal / Terminal pour  
cartes de crédit et billets de banque -  
MODEL/Modèle MC02.

NOTE: This approval applies only to  
devices, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 14 and 15  
of the Weights and Measures  
Regulations. The following is a  
summary of salient features only.

Accordée en vertu du pouvoir  
statutaire du Ministre de Consommation  
et Corporations à la demande de:

pour les appareils suivants:

#### MANUFACTURER / FABRICANT:

BICA AG, Buzibachstrasse 45  
CH-6023 Rothenburg, Germany

#### RATING-CAPACITY-RANGE(S) / CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

As a stand alone, units control up  
to 8 hoses, self serve only. / Comme  
unités autonomes commandent de groupes,  
en libre-service seulement, comprenant  
jusqu'à 8 boyaux.

REMARQUE: La présente approbation ne  
vise que les appareils dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représen-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

The BICA card/bank note terminal and the card terminal are computerized fuel dispenser control devices. Each device is capable of data acquisition and communication with electronic dispensers. These devices control, authorize and record fuel sale transactions. Each device may be used as an independent station controller. These devices are able to store sales in computer memory and record sales on a journal tape. Each device can print and produce a customer receipt. These devices perform functions such as price changing, time setting, diagnostics, report and accounting, inventory and credit card validation functions.

The BICA card terminal consists of a cabinet mounted on a supporting column. The terminal has its own programmed control unit, a Motorola M-6800 microprocessor. The terminal is installed outdoors near existing fuel dispensers and is connected directly to them. The main features of the terminal are: the information display (9 numbers); the card reader (a motor driven 2 track reader); the keyboard (with 12 key keyboard); the receipt printer (with audit roll print and receipt print); an engraved instruction panel. This device operates only in self-service mode. Payment is made only with the use of a magnetic stripe credit card.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le terminal pour cartes de crédit et billets de banque et le terminal pour cartes de crédit uniquement sont des instruments de contrôle informatisés pour distributeurs d'essence. Chaque appareil est capable d'obtenir des données de distributeurs électriques et d'en transmettre à ceux-ci. Ces appareils commandent, autorisent et rapportent les ventes d'essence. On peut employer indépendamment l'un ou l'autre des appareils comme unité de contrôle d'une station-service. Ces appareils ont la capacité de stocker les données de vente sans la mémoire de l'ordinateur et d'enregistrer les ventes sur bande journal. Chacun peut fournir à l'usage un reçu imprimé et ces appareils sont pourvus de fonctions comme la fonction de changement de prix de détermination de l'heure, de diagnostic, d'édition et de comptabilisation, de gestion de stock et de validation de cartes de crédit.

Le terminal pour cartes de crédit BICA consiste en un boîtier monté sur colonne, incorporant sa propre unité de contrôle programmée, le microprocesseur Motorola M-6800. Le terminal est installé à l'extérieur, près des distributeurs d'essence existants auxquel il est directement relié. Les principales particularités sont: le dispositif d'affichage des données (9 afficheurs); le lecteur de cartes (lecteur motorisé à 2 voies); le clavier (12 touches); l'imprimante de reçus (pour l'impression de bande de contrôle et de reçus); la plaque gravés pour les instructions. L'appareil fonctionne uniquement en mode libre-service. Les paiements sont à l'aide de cartes de crédit à bande magnétique, seulement.

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

The BICA card/note terminal is basically a card terminal cabinet mounted on a pedestal which incorporates the cash acceptor. The cash acceptor function is also controlled by a Motorola M-6800 micro processor as in the card terminal. The construction and installation of this device is similar to the card terminal except that it has in addition a slot-type preprogrammed motorized money acceptor unit that accepts Canadian 1, 5 and 10 dollar bills. This unit operates in self-service mode by either cash only, credit only, or cash and credit modes for fuel transactions. Prepay mode is utilized when paying with cash.

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Le terminal pour cartes de crédit et billets de banque BICA est fondamentalement un boîtier de terminal pour cartes de crédit, monté sur pied, comprenant un accepteur de billets de banque. La fonction accepteur de billets de banque est également commandée par le microprocesseur Motorola M-6800 comme pour le terminal pour cartes de crédit. L'agencement et l'installation de l'appareil sont analogues à ceux du terminal pour cartes de crédit, sauf que l'appareil est pourvu d'un accepteur à fente pour billets de banque qui consiste en une unité motorisée et préprogrammée, conçue pour recevoir les billets de banque canadien de 1, 5 et 10 dollars. L'appareil fonctionne en libre-service, en mode de paiement des transactions d'essence au comptant seulement, au crédit seulement ou au comptant et à crédit; le mode de pré-paiement est utilisé pour les paiements effectués au comptant.

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

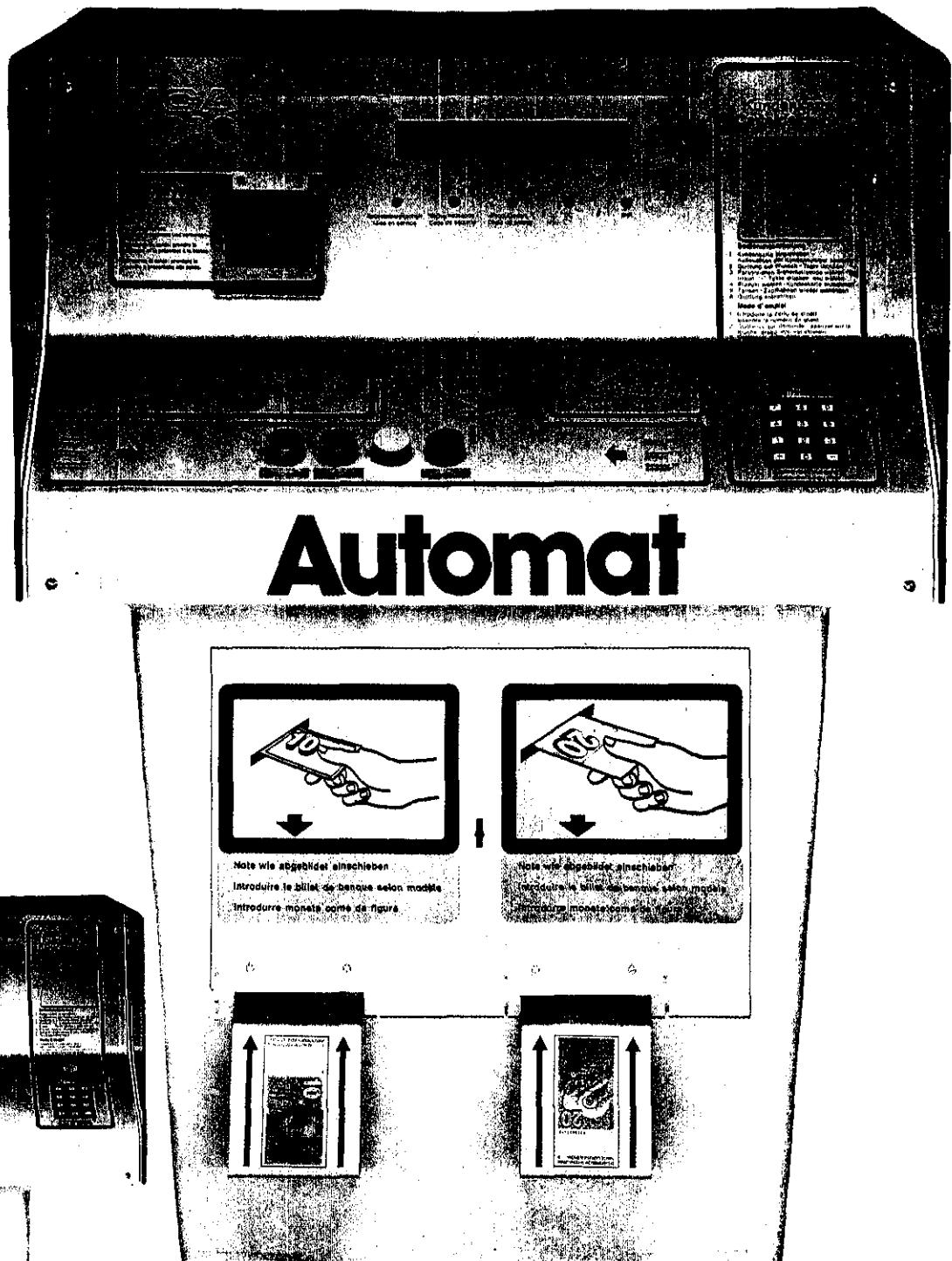
W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6953-B1332  
PROJECT/Projet: AP-VL-85-0030

JUN 12 1986



**① Micro-Standard pour self-service avec carte de client.**

FOR SELF-SERVE  
with CUSTOMER'S CARD

**② Micro-Standard pour self-service au comptant et avec carte de client.**

FOR SELF-SERVE  
WITH CUSTOMER'S CARD  
AND CASH SALES